



PLAN D'ORGANISATION
DE LA SÉCURITÉ ET DES SECOURS

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT	5
PERSONNEL RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ	5
INSTALLATION ET DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT	5
POSTES DE SURVEILLANCE	6
EMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE SAUVETAGE ET DE SECOURS	7
IDENTIFICATION DU MATÉRIEL DE SECOURS DISPONIBLE	7
MATÉRIEL DE SAUVETAGE	7
MATÉRIEL DE SECOURISME	7
IDENTIFICATION DES MOYENS DE CONTRÔLE	8
MOYENS DE COMMUNICATION	9
IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION	9
STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES	10
COMMANDES D'ARRÊT D'URGENCE	10
POMPES PISCINE	10
COUPURE ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE	10
COUPURE GAZ	10
COUPURE VENTILATION	11
VOIES D'ACCÈS	11
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT	12
ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ	15
ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT	16
MESURES POUR UNE ÉVACUATION TOTALE DU BATIMENT	17

ANNEXES

**Annexe 1 : Plan d'organisation de la sécurité et des secours
(Plan d'ensemble)**

Annexe 2 : Plan des zones de surveillance

Annexe 3 : Voie d'accès

Annexe 4 : Plan d'intervention

Annexe 5 : Plan d'évacuation

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Espace Aquasud implanté rue Montesquieu à Saint Cyprien est un établissement de type X classé en 3^{ème} catégorie susceptible d'accueillir un effectif total de : 454 personnes.

Le propriétaire est : Communauté de Communes Sud Roussillon dont le siège se situe au 16 rue Jean et Jérôme Tharaud 66750 Saint-Cyprien.

Le téléphone est le : **04 68 37 30 60**

L'établissement est exploité en régie directe par la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Son téléphone est le : **04 68 21 50 24**

PERSONNE RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ

La personne responsable de la sécurité est Monsieur CLOAREC Nicolas, Responsable de l'Espace Aquasud à la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Son téléphone est le **04 68 21 50 24**.

Pour joindre le personnel technique d'astreinte : **06 88 05 47 80**, selon le planning.

INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

La piscine comprend 2 bassins de natation.

- Un **bassin d'apprentissage de 10 x 12,50 m** d'une profondeur d'eau variant de 1m à 1,40m avec un accès par escalier central avec rampes sur les côtés gauche et droit et par 2 échelles situées sur les parois latérales.
- Un **bassin sportif de 25 x 12,50 m** d'une profondeur d'eau variant de 2,40m à 3,40m. Ce bassin dispose de 4 échelles situées aux quatre angles et de 5 plots de départ.
- Un **espace détente** situé sur le bassin côté petit bain comprenant 2 jacuzzis de 7 places chacun et d'un hammam de 15 places, non surveillé mais contrôlé par le personnel de l'établissement et ouvert pendant les heures de public libre, avec un accès réservé aux personnes de + de 16 ans.

L'utilisation du hammam est soumise à certaines règles affichées à l'entrée et visibles par tous.

Plan d'ensemble (Annexe I)

POSTES DE SURVEILLANCE

En fonction des zones à surveiller (1 ou 2 bassins), les postes de surveillance seront au nombre de 1 ou 2 :

- Le poste 1 se situe, soit sur la chaise haute positionnée à la moitié du grand bassin, soit sur le gradin du bas à droite de la sortie des vestiaires. Il peut être fixe ou mobile autour du bassin sportif (Zone 1) en cas de forte affluence, de reflets dus au soleil et quand le bassin d'apprentissage est utilisé pour des activités encadrées (Aquagym par exemple) ;
- Le poste 2 est fixe ou mobile autour du bassin d'apprentissage (Zone 2) quand celui-ci est utilisé par le public libre. Il permet de renforcer la surveillance les jours connus de forte affluence et peut devenir fixe ;
- Pour la sécurité pendant les scolaires il faut 1 surveillant par bassin ; les postes de surveillance sont fixes ou mobiles selon la fréquentation et les aménagements pédagogiques des bassins.

Les MNS sont identifiables par un tee-shirt bleu, avec marquage MNS dans le dos.

Plan des zones de surveillance (Annexe II)

EMPLACEMENT DES MATÉRIELS DE SAUVETAGE ET DE SECOURS

- Le personnel de surveillance peut, en fonction des besoins, utiliser du matériel de sauvetage adapté.
- Il s'agit de perches mises en place autour des bassins, aux endroits où la profondeur entraîne une perte d'appui. Ces perches sont utiles pour ramener une personne rapidement vers le bord du bassin.
- Le personnel a également à sa disposition du matériel de SECOURS lui permettant d'intervenir en cas de nécessité et d'apporter les premiers soins.
- Ce matériel (O2, plan dur, sac d'intervention) est en place dans l'infirmierie situé à côté du petit bassin, accessible par l'intérieur de la piscine. Il y a également un DSA mise en place à vue du public et situé entre les deux bassins.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL DE SECOURS DISPONIBLE

MATERIEL DE SAUVETAGE :

- Perches aluminium de 3m de long, implantées autour des bassins
- Matériels de flottaison et planches à la disposition du public.

MATERIEL DE SECOURISME :

- Armoire à pharmacie avec matériel nécessaire aux soins et premiers secours
- Brancard rigide pour le transport des blessés équipé de « sangle araignée » et tête.
- Couverture isotherme destinée à envelopper les blessés
- Colliers cervicaux pour enfants et adultes
- Aspirateur de mucosité
- Jeu de canules
- Masques haute concentration (enfants, adultes)
- Bouteilles d'oxygène (O2) d'une capacité de 1000 litres (5 litres à 200 bars) mano + débitre avec BAVU (Ballon Auto-remplisseur à Valve Unidirectionnelle), bébés /enfants / adultes
- DSA (Défibrillateur semi-automatique)

Ce matériel est en place dans l'infirmierie et le DSA sur le bord des bassins.

IDENTIFICATION DES MOYENS DE CONTRÔLE

Cahier de sécurité : main courante éducateur :

Les MNS devront :

- Remplir la fiche d'intervention, ou le cas échéant, une décharge de responsabilité de refus de soins ;
- Inscrire l'incident sur la main courante ;
- Prendre nom, prénom, adresse et téléphone des victimes ;
- Préciser l'importance du traumatisme ;
- Identifier si possible des témoins et si nécessaire (nom, prénom, adresse, téléphone, signature).

Contrôle sanitaire avant ouverture :

Le MNS chargé de l'ouverture (celui qui arrive en premier) doit prendre connaissance auprès du technicien de service des résultats d'analyse de l'eau effectués avant l'ouverture (PH, chlore, température, etc., ...).

Contrôle pharmacie :

Il sera réalisé une fois par jour par un MNS, il complètera la fiche d'état de stock. L'état des stocks sera réalisé toutes les semaines et la pharmacie sera réapprovisionnée régulièrement. Un contrôle des valises d'oxygénothérapie sera aussi réalisé chaque jour. [Un fichier récapitulatif de l'ensemble des matériels de secourisme est affiché et à la vue de tous dans l'infirmierie.](#)

Contrôle du matériel d'oxygénothérapie :

Il sera réalisé par le MNS qui arrive en premier sur le lieu de travail et devra en faire état dans la main courante

Les bouteilles seront remplacées dès que la pression d'oxygène se trouve inférieure à 100 bars.

Ils devront également informer la direction pour la livraison de nouvelles bouteilles. En tout état de cause, une réserve d'oxygène placée dans l'infirmierie permet d'avoir constamment 1000 litres à disposition.

MOYENS DE COMMUNICATION

La piscine bénéficie de moyens téléphoniques lui permettant :

- de prévenir rapidement les secours extérieurs ;
- de communiquer avec le siège

Des moyens de communication internes (micro, talkies, téléphones,) lui permettent également :

- de prévenir le public pour une évacuation ;
- de communiquer avec le personnel d'accueil, ménage, technique et direction.

IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

Internes :

- Sifflet
 - Téléphone portable avec base d'appel permettant une liaison en mode interphone (Poste de secours, accueil, MNS, direction)
 - Talkies walkies
 - Micro interne permettant de communiquer directement avec le public (appel, message, évacuation)
 - Boutons poussoir : permettant de déclencher une alarme incendie instantanée.
- Un tableau général technique est situé dans l'infirmierie. Les commandes sont réparties dans le hall d'entrée, sur les bassins et dans l'infirmierie.

Externes :

- Téléphone urbain.
- Internet
- Téléphone portable

STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

La désinfection de l'eau du bassin sportif et du bassin d'apprentissage est réalisée par des granulés d'hypochlorite de calcium (CHLORE).

La désinfection de l'eau des jacuzzis est réalisée par de l'hypochlorite de sodium.

Cette zone de stockage est **interdite** au public.

2 appareils hypomix d'une contenance de 10 KG pour le calcium et de 100 litres pour le sodium sont entreposés dans un local extérieur aéré, situé indépendamment du local technique et nommé LOCAL CHLORE. Une douche de décontamination est prévue en cas d'accidents à l'extérieur de ce local (en face).

1 bac de rétention monobloc en polyéthylène résistant aux produits chimiques agressifs, pour le stockage des produits : volume de rétention 130L et deux bacs pour jerrican de 25 L, dans un local extérieur indépendant du local technique nommé LOCAL CHLORE.

L'acide est stocké dans un réservoir de 500 litres avec cuve de rétention situé dans un local extérieur et indépendant du local technique nommé LOCAL ACIDE.

Les bidons destinés au remplissage des cuves et les divers produits sont stockés dans ce même local, avec bac de rétention de 100L.

Les produits d'entretien courant de ménage sont stockés dans un local situé au fond des vestiaires hommes et fermé à clef. Il est appelé LOCAL ENTRETIEN.

COMMANDE D'ARRÊT D'URGENCE

POMPES PISCINE-SPA-HAMMAM

Des commandes d'arrêt d'urgence sont installées dans l'infirmerie. Elles devront être actionnées par le personnel chargé de la surveillance en cas de problème grave nécessitant cette coupure. La remise en service de cet élément de sécurité doit être effectuée par le personnel technique qualifié, autorisé, attaché à l'établissement.

COUPURE ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE

Deux commandes permettant l'arrêt général de l'installation sont implantées dans l'infirmerie et à l'accueil.

COUPURE GAZ

Extérieure :

Une coupure gaz est implantée sur le mur extérieur côté local chaudière et permet à l'aide d'une vanne quart-de-tour de couper l'arrivée du gaz.

Intérieure :

A droite de la porte d'accès chaufferie, une vanne permet de couper l'alimentation en gaz de la chaufferie.

LA REMISE EN SERVICE DE CES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUÉE PAR DU PERSONNEL QUALIFIÉ ET AUTORISÉ.

COUPURE VENTILATION

Deux commandes d'arrêt d'urgence sont installées dans l'infirmierie.
Un bouton poussoir, situé dans le hall d'entrée permet le déclenchement des volets de désenfumage.

COUPURE EAU

Une commande de coupure d'eau générale se situe au sous-sol.

VOIES D'ACCÈS

Les secours extérieurs peuvent accéder à la piscine par la rue Montesquieu ou par la rue Théophile Gautier

En cas d'accident, l'accès direct et principal est à la grande porte d'entrée, située à gauche de l'entrée de l'établissement, repérée par un panneau signalétique « SECOURS ».

Cet accès doit être dégagé de tout véhicule ou autre pouvant gêner l'arrivée des secours et est prioritairement réservé au passage de ces seuls secours.

Accès 1 : grande porte d'entrée (rue Montesquieu)

Accès 2 : porte d'entrée rue Théophile Gautier

PLAN (Annexe III)

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement fonctionne de façon permanente. Seul le personnel attaché à l'établissement est habilité à ouvrir et à fermer le bâtiment aux heures définies par le planning général de fonctionnement.

Deux périodes annuelles de fermeture (Juillet/Août et fin Décembre) sont prévues conformément à la réglementation en vigueur pour vidanger et nettoyer les bassins ([une vidange par an durant la fermeture de Juillet/Août](#))

L'établissement est mis en service tous les jours de 5h30 à 22h00.

Les différents types de public accueillis sont :

- les scolaires
- le public libre
- le public encadré (bébés nageurs, aquagym, aquabike, aquaboxe, aquafitness, aquacardio, circuit training, centres aérés et animations ponctuelles diverses)
- les associations

Nombres de MNS chargés de la surveillance et de la sécurité :

Pour les scolaires

1 MNS par bassin

Les MNS chargés de l'enseignement ne font pas partie de la surveillance ; ils ont reçu un agrément de l'Education Nationale et assurent avec les enseignants l'apprentissage de la natation suivant la réglementation scolaire en vigueur.

En fonction de la classe considérée, le nombre de MNS variera de 1 à 3.

Pour le public libre

1 ou 2 MNS suivant l'utilisation des bassins.

- Si le bassin d'apprentissage est occupé par une activité spécifique encadrée,
1 MNS en surveillance mobile autour des 2 bassins ;
- Si tout l'espace est ouvert au public 2 MNS en surveillance (selon l'affluence 1 MNS en poste fixe sur le grand bassin et 1 MNS mobile autour du petit bain) ;
- Si seul le bassin d'apprentissage est utilisé pour le public libre 1 MNS en poste fixe. Ce poste devient mobile en cas de forte affluence ;
- Pour l'activité AquaBB, si MNS est dans l'eau, le petit bassin doit être surveillé.

Les activités en régie directe (aquagym, aquabike, aquaboxe, aquafitness, aquacardio, circuit training) sont encadrées par **1 MNS**. [Les activités seront encadrées par 1 MNS de Sud Roussillon ou un auto-entrepreneur.](#)

Locations de vélo libre

Une location de vélo libre est mise en place à des jours et heures déterminés par le planning annuel et dans une zone du petit bain sécurisée par une ligne d'eau. Le nombre de vélos mis à disposition dépend de la fréquentation du petit bassin et ne pourra dépasser 6 vélos simultanément pour des raisons de sécurité et d'emprise sur le bassin.

Pour les associations

Dès lors qu'un membre du club/association, pénètre dans l'établissement, pendant les horaires réservés à celui-ci, il est placé sous la responsabilité du responsable de l'association sportive désigné par le Président de l'association. Celui-ci est chargé de l'entraînement, de la surveillance, de l'évacuation et de l'intervention en cas d'incident/d'accident ; il est l'entier responsable du bon déroulement de la séance.

Les clubs bénéficiant de créneaux horaires sont tenus de se conformer au POSS en vigueur, et à l'application du Règlement Intérieur propre à l'établissement.

Ils sont tenus de signer une convention avec l'exploitant, de fournir leurs MNS et d'assurer la sécurité de leurs adhérents.

L'accès aux vestiaires et aux bassins n'est autorisé qu'en présence de l'entraîneur responsable, titulaire du MNS/BEESAN/BPJEPSAAN et à jour du CAEP MNS et du PSE1 ou PSE2. Il est tenu de suivre les procédures d'évacuation prévues dans le POSS en cas d'accident/d'incident et d'incendie.

Sa responsabilité est engagée jusqu'à ce que tous les nageurs dont il avait la charge soient sortis de l'établissement.

Une charte, passée entre les associations et la piscine intercommunale, établit des prescriptions complémentaires pour un meilleur fonctionnement de l'établissement pendant les heures d'entraînement de ceux-ci.

Période de congés scolaires

La piscine est mise en service de 5h30 à 22h00 pour le public libre, le public encadré et les associations agréées qui désirent effectuer des stages pour les groupes de compétitions.

Les bassins peuvent également être loués à des clubs extérieurs qui en font la demande et pour une durée déterminée, suivant les disponibilités du moment.

Les centres aérés et PIJ intercommunaux peuvent bénéficier de créneaux déterminés par le planning et réservés à l'avance auprès de l'accueil, en respectant le taux d'encadrement.

Fréquentation

La fréquentation maximale instantanée choisie par le maître d'ouvrage en référence au décret du 07 avril 1981, article 8, a été fixée de la façon suivante : 454 personnes personnel compris.

Cette fréquentation fait l'objet d'un affichage à l'accueil de l'établissement.

Consignes générales :

3 agents à temps complet (39 heures annualisées) titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN composent l'équipe d'éducateurs sportifs. *L'autre partie de l'équipe est composée de contractuels et d'auto-entrepreneurs.*

Les MNS effectuent entre 13 et 18 heures d'animation chacun par semaine (scolaires, activités aquatiques) ; le reste du temps est consacré à la surveillance.

Le personnel chargé de la surveillance ne peut en aucun cas avoir une autre occupation et quitter son lieu de travail ou sa zone de surveillance.

En cas d'absence prévisible durant le service, il convient d'alerter immédiatement le responsable ou le collègue de surveillance.

En fin de service, au cas où le collègue de remplacement ne se présente pas comme prévu au planning, la personne de service devra alerter le responsable et ne pourra en aucun cas quitter son poste sans son accord ou l'arrivée de son remplaçant.

L'heure d'évacuation des bassins ne peut en aucun cas constituer la fin de service. Il est indispensable qu'un MNS soit présent jusqu'à l'évacuation complète hors de l'établissement du public dont il avait la charge. (Il en est de même pour les MNS des associations envers leurs adhérents).

La prise et la fin de service correspondant au planning ne se fait qu'après le contrôle des bassins.

Tout changement de service non prévu sur le planning (départ anticipé, retard, etc...) sera inscrit sur la main courante ainsi que toute anomalie, et obligatoirement signalé au responsable du service.

La pause déjeuner n'autorise pas le personnel accueil ou les MNS à quitter l'Espace Aquasud.

En cas d'accident ce personnel reste à disposition pour assistance.

Cette pause ne doit en aucun cas interrompre la surveillance des bassins et ne doit excéder 30 minutes ; 1 MNS doit toujours rester en poste.

Le MNS en surveillance au bord du bassin ne doit se consacrer uniquement qu'à cette tâche.

OUVERTURE ET FERMETURE DU RIDEAU (accès bassins)

Un volet roulant situé après le pédiluve (coté bassin) permet de sécuriser l'accès aux bassins.

L'ouverture ou la fermeture de ce volet est placée sous la responsabilité des MNS de l'Espace Aquasud ainsi que de tous les intervenants qualifiés ayant eu l'autorisation d'accéder aux bassins (coachs des clubs agréés, associations louant des lignes d'eau...). Pour se faire, chaque personnel sera détenteur d'un badge spécifique et nommé leur permettant d'ouvrir/fermer ce volet.

Les MNS de l'Espace Aquasud devront obligatoirement ouvrir le volet le matin, lors de leur prise de fonction, puis le fermer à des périodes bien particulières de la journée :

- A la fin de chaque créneau scolaire du matin et de l'après-midi ;
- Les samedis et dimanches matins après évacuation des bassins à 13h45 ;
- A la fin de tout autre créneau, à la diligence des MNS.

Quant aux autres intervenants, l'ouverture et la fermeture dépendront de leurs créneaux horaires planifiés. Toutefois, pour les coachs des associations agréées, la fermeture du rideau en fin de créneau est de leur entière responsabilité tous les soirs de la semaine, y compris le samedi soir.

Contrôle sanitaire avant ouverture :

L'éducateur chargé de l'ouverture des bassins doit prendre connaissance auprès du technicien de permanence des résultats d'analyse de l'eau effectués avant l'ouverture (PH, chlore, température).

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SÉCURITÉ

PERSONNEL DE SURVEILLANCE PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Un, deux et jusqu'à quatre personnels titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et pouvant être assistés d'un BNSSA peuvent être présents au bord des bassins selon le planning. Les zones de surveillance sont précisées sur le plan ci-joint annexé.

AUTRE PERSONNEL PRÉSENT DANS L'ÉTABLISSEMENT :

- Un ou deux agents d'accueil chargés de la caisse, de la surveillance des vestiaires et de l'entretien général pendant la journée. Ils devront s'assurer de la présence des MNS avant d'autoriser l'accès du public dans les vestiaires et sur le bassin ;
- Un ou deux agents techniques chargés de l'entretien des bassins, de l'espace détente, du traitement de l'eau et de la maintenance technique générale de l'établissement ;
- Un ou deux agents d'entretien chargés du nettoyage des vestiaires, des sanitaires et du maintien de la propreté et de l'hygiène de l'établissement.

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Alarme au sein de l'établissement :

Plusieurs moyens peuvent être actionnés :

- sifflet
- alarme par bouton poussoir (en cas d'incendie)
- téléphone portable
- micro

Ils pourront être actionnés en fonction du type d'accident enregistré. Les personnels chargés de la surveillance en sont responsables.

Dans tous les cas de figure, c'est la personne située le plus près de la victime qui doit intervenir et effectuer les premiers secours, ceci dans un souci permanent de rapidité. Elle peut se faire assister par tout personnel titulaire des formations de premiers secours présent dans l'établissement.

Pendant son intervention, la surveillance du bassin devra être constante. Sinon les baigneurs prévenus par micro par le personnel d'accueil ou évacués par sifflet par le MNS de surveillance seront priés de sortir de l'eau.

L'intervention du personnel d'accueil ou de l'agent technique est indispensable pour préparer l'évacuation de la victime, et guider les secours vers l'infirmerie ou la sortie de secours.

Évacuation du bassin :

L'évacuation du bassin peut être décidée en cas de nécessité :

- défaillance du système de filtration entraînant une turbidité de l'eau importante ;
- défaillance du système de filtration entraînant une sur ou sous chloration ;
- problème technique grave mettant en danger les utilisateurs ;
- accidents graves (noyades, traumatismes graves, ...) ;
- défaillance du système de ventilation ;
- défaillance du système électrique et d'éclairage ;
- pollution d'un ou des bassins.

Alerte des secours extérieurs :

L'affichage des numéros visant à alerter les secours extérieurs se trouve à proximité des points téléphoniques.

Afin d'y accéder rapidement, ils sont mis en mémoire sur chaque poste.

Cette liste se compose des numéros suivants :

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17

À l'intérieur de l'établissement, l'alerte sera donnée par le personnel de surveillance, le personnel d'accueil ou le personnel technique étant chargé de l'évacuation éventuelle des bassins et de guider les secours vers l'infirmerie.

MESURES POUR UNE ÉVACUATION TOTALE DU BATIMENT

Évacuation totale pour :

FEU, INNONDATIONS et ACCIDENTS GRAVES

Au déclenchement de l'alarme

Les baigneurs doivent se diriger vers les issues de secours situées de part et d'autre de la jardinière au fond du grand bassin et au niveau des grandes baies vitrées.

Les personnes se trouvant dans les vestiaires doivent se diriger vers la sortie de secours située à l'entrée des vestiaires.

Pour les personnes à mobilité réduite en cas d'incendie dans le hall, bassin seront dirigées vers les vestiaires et sortiront par sortie de secours côté vestiaires.

Les visiteurs se trouvant dans le hall d'accueil utiliseront la sortie normale de la piscine.

Point de regroupement

Les personnes évacuées seront regroupées sur le côté de l'Espace Aquasud au niveau de la borne logotypée.

Pendant l'alerte

Personnel chargé de l'évacuation :

Sur les bassins : le MNS en poste sur le bassin d'apprentissage

Dans les vestiaires : le MNS en poste sur le grand bassin [assisté par tout personnel de l'établissement présent dans les vestiaires \(ménage, technique, ...\)](#)

Dans le hall d'accueil et la zone pieds chaussés/ pieds nus : l'agent de caisse.

Pour les scolaires et les associations : l'enseignant ou l'éducateur sera tenu de compter ses élèves dès le regroupement effectué.

Il faudra autant que possible faire remonter les personnes vers le fond du grand bassin afin de se diriger vers le point de regroupement.

Personnel chargé d'appeler les secours

Les secours et l'appel des secours sont déclenchés par toute personne de l'établissement constatant le besoin d'intervention des secours.

Téléphone d'urgence : le 18

Exercice d'alarme - périodicité

Les exercices d'alarme sont indispensables à la bonne marche et à la sécurité des personnes.

Il semble indispensable d'en prévoir au minimum deux par an, ces exercices se dérouleront soit pendant les périodes de fermeture ou soit pendant l'ouverture au public en temps réel.

Ils permettront de valider la procédure décrite, de tester les équipements de sécurité et éventuellement d'apporter toutes modifications au plan d'organisation de la surveillance et des secours.

Ce document n'est pas figé.

DIFFUSION INTERNE DU P.O.S.S

La sécurité au sein de la piscine Espace Aquasud, celle des clients et du personnel qui y travaille, est l'affaire de tous.

Je certifie avoir pris connaissance des modalités du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours présenté précédemment.

J'ai particulièrement noté les tâches qui m'incombent en cas d'accident.

En cas de modification de ce plan ou de problème pour le mettre en place, je m'engage à le signaler au plus vite à mon responsable.

Document signé par chaque agent de la structure.

PLAN DES ZONES DE SURVEILLANCE

Espace Aquasud Piscine Intercommunale 1 Rue Montesquieu 66750 Saint-Cyprien

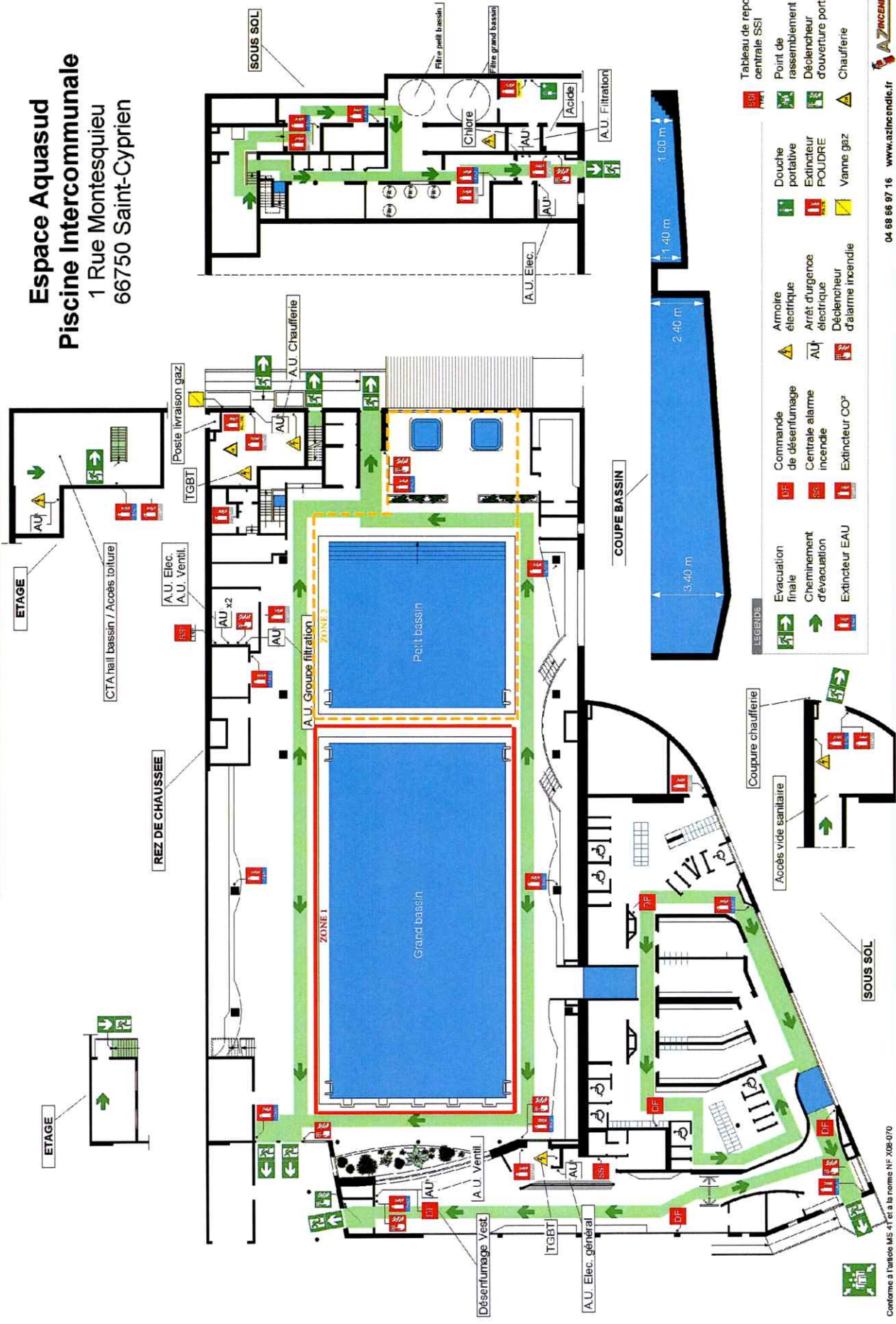


Tableau de report centrale SSI

	Point de rassemblement		Douche portable		Armoire électrique		Commande de désenfumage		Evacuation finale
	Déclencheur d'ouverture porte		Extincteur POUVRE		Arrêt d'urgence électrique		Centrale alarme incendie		Cheminement d'évacuation
	Chauffage		Vanne gaz		Déclencheur d'alarme incendie		Extincteur CO ²		Extincteur EAU

Espace Aquasud

Piscine Intercommunale

1 Rue Montesquieu
66750 Saint-Cyprien

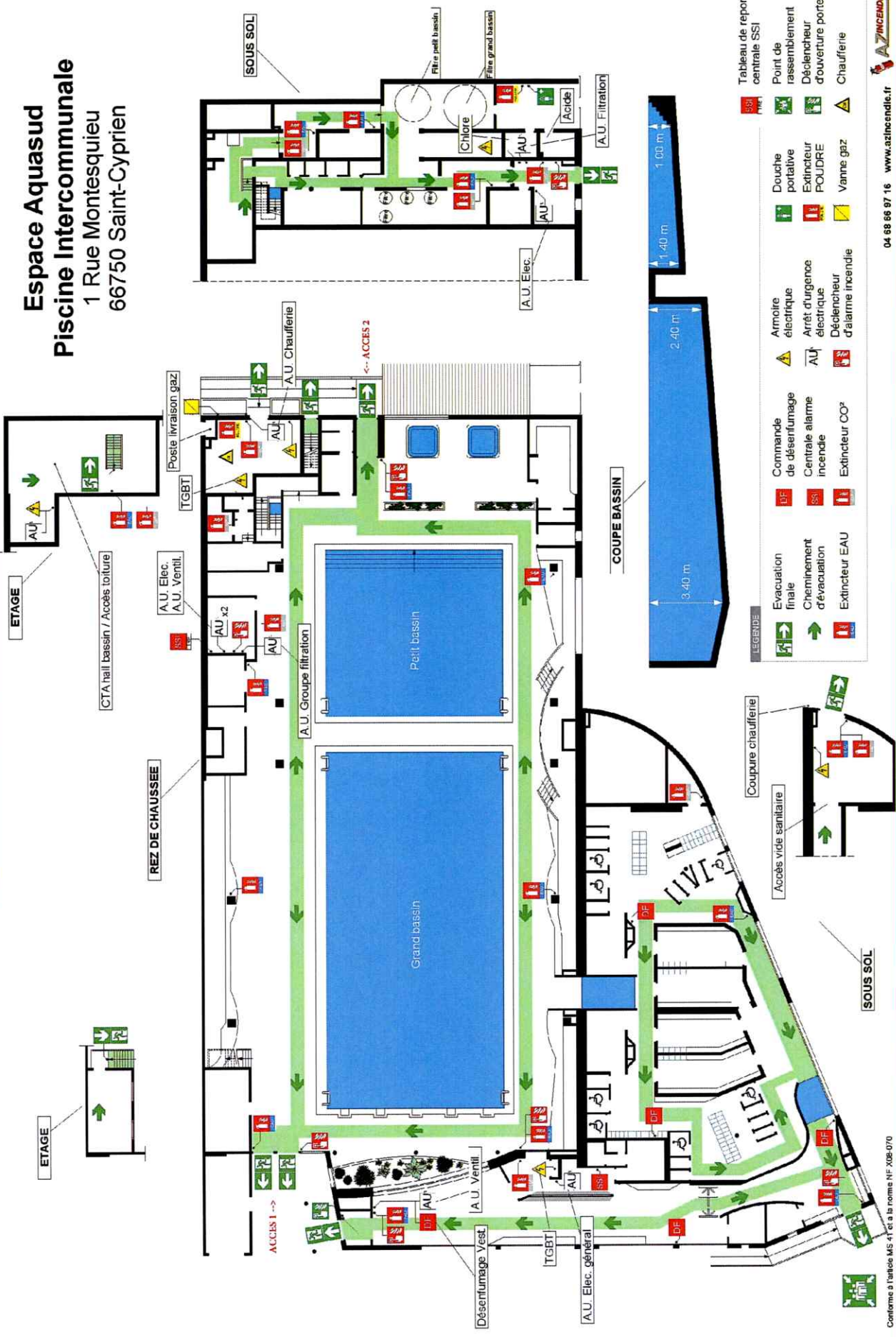


Tableau de report centrale SSI

	Tableau de report centrale SSI		Armoire électrique		Arêt d'urgence électrique		Déclencheur d'alarme incendie
	Point de rassemblement		Arêt d'urgence électrique		Extincteur POUDRE		Déclencheur d'alarme incendie
	Déclencheur d'ouverture porte		Extincteur électrique		Vanne gaz		Chaudière
	Chaudière		Extincteur POUDRE		Vanne gaz		Chaudière

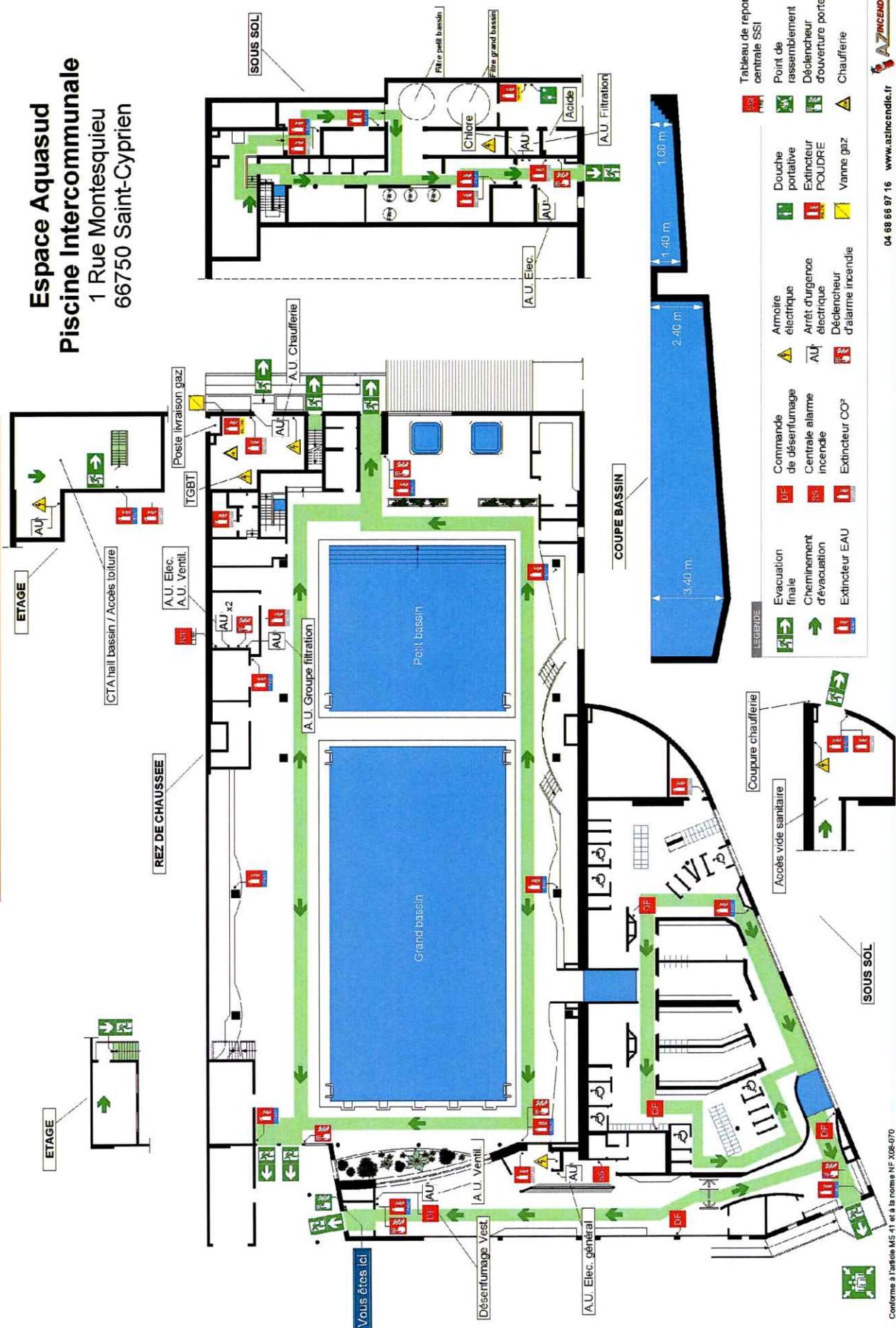
LEGBIDE

	Evacuation finale		Commande de désertumage		Centre alarme incendie		Extincteur CO2
	Cheminement d'évacuation		Centre alarme incendie		Extincteur CO2		Extincteur EAU
	Extincteur EAU		Extincteur CO2		Extincteur CO2		Extincteur EAU

PLAN D'INTERVENTION

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien

FL 12/18/2087



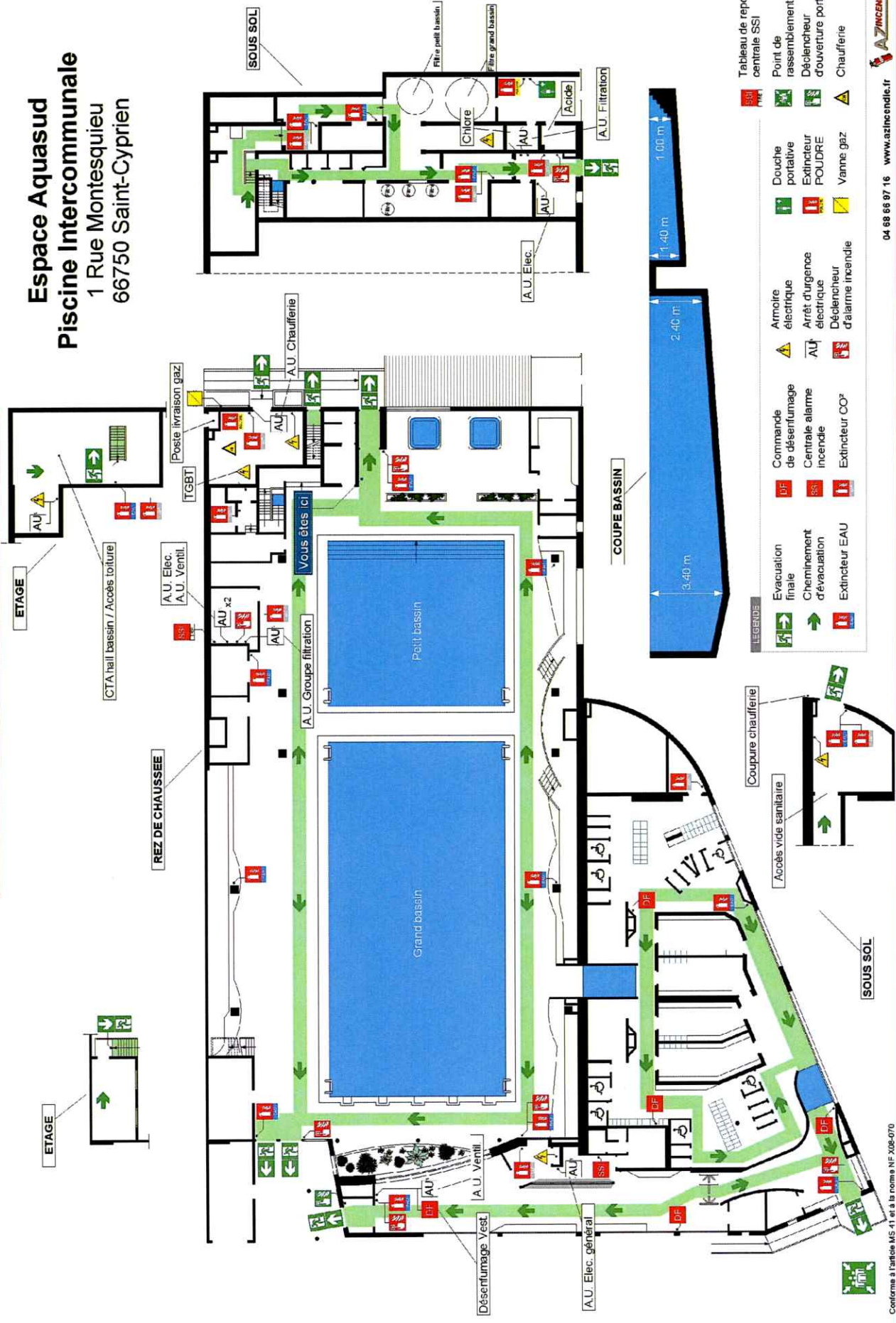
LEGENDE

	Evacuation finale		Extincteur CO2
	Cheminement d'évacuation		Extincteur EAU
	Commande de désenfumage		Arrêt d'urgence électrique
	Centrale alarme incendie		Déclencheur d'alarme incendie
	Armoire électrique		Vanne gaz
	Douche portative		Déclencheur électrique
	Point de rassemblement		POUDRE
	Tableau de report centrale SSI		Chauffage

PLAN D'INTERVENTION

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien

FL 12/16 2069

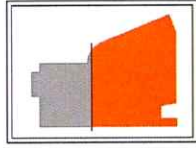


LEGEENDE	
	Evacuation finale
	Cheminement d'évacuation
	Extincteur EAU
	Extincteur CO2
	Extincteur Poudre
	Commande de désertumage
	Centrale alarme incendie
	Extincteur CO2
	Armoire électrique
	Arrêt d'urgence électrique
	Déclencheur d'alarme incendie
	Douche portative
	Extincteur Poudre
	Vanne gaz
Tableau de report centrale SSI	
	Point de rassemblement
	Déclencheur d'ouverture porte
	Chaufferie

PLAN D'EVACUATION

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien

FL 12/18 2099



INCENDIE



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le 18 et appuyez sur le boîtier d'alarme.



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le **18** ou **112**.



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

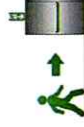
ACCIDENT

LEGENDE

- Evacuation finale
- Cheminement d'évacuation
- Extincteur EAU
- Commande de désenfumage
- Centrale alarme incendie
- Extincteur CO²
- Armoire électrique
- Arrêt d'urgence électrique
- Déclencheur d'alarme incendie
- Point de rassemblement
- Déclencheur d'ouverture porte



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



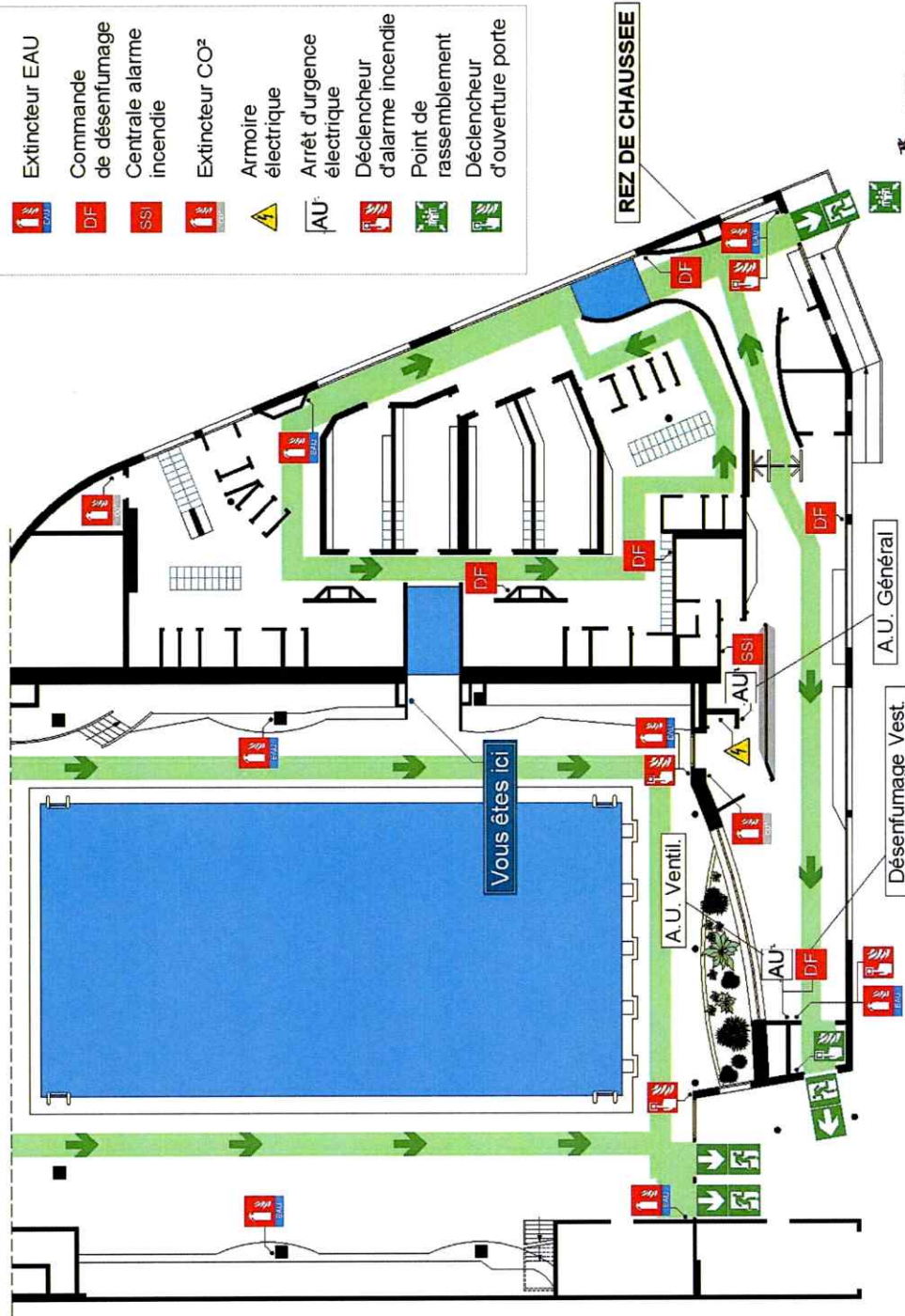
Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT



Conforme à l'article MS 41 et à la norme NF X08-070

www.azincendie.fr 04 68 66 97 16

INCENDIE



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le 112... et appuyez sur le boîtier d'alarme.



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le 18 ou 112.



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

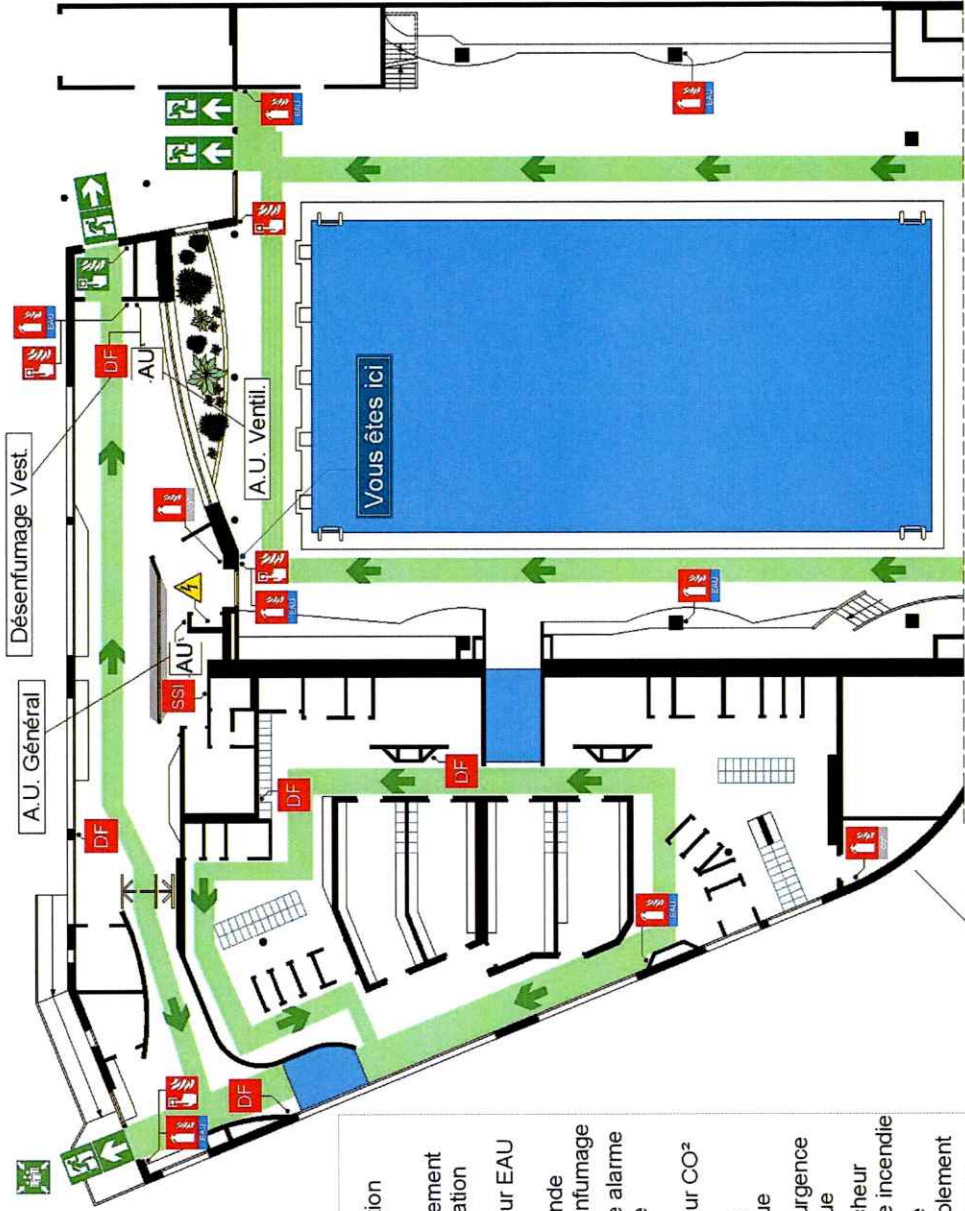
RESPONSABLES D'INTERVENTION

ACCIDENT

PLAN D'EVACUATION

Espace Aquasud Piscine Intercommunale
1 Rue Montesquieu
66750 Saint-Cyprien

FL 12/18 2100



LEGENDE

	Evacuation finale
	Cheminement d'évacuation
	Extincteur EAU
	Commande de désenfumage
	Centrale alarme incendie
	Extincteur CO ²
	Armoire électrique
	Arrêt d'urgence électrique
	Déclencheur d'alarme incendie
	Point de rassemblement
	Déclencheur d'ouverture porte

REZ DE CHAUSSEE



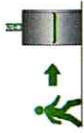
www.azincendie.fr 04 68 66 97 16

Conforme à l'article MS 41 et à la norme NF X08-070

EVACUATION



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT

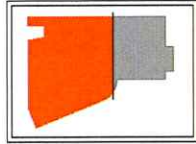
INCENDIE

FL 12/18 2101

PLAN D'EVACUATION

Espace Aquasud Piscine Intercommunale

1 Rue Montesquieu
66750 Saint-Cyprien



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le..... et appuyez sur le boîtier d'alarme.



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le 18 ou 112



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

ACCIDENT

EVACUATION



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



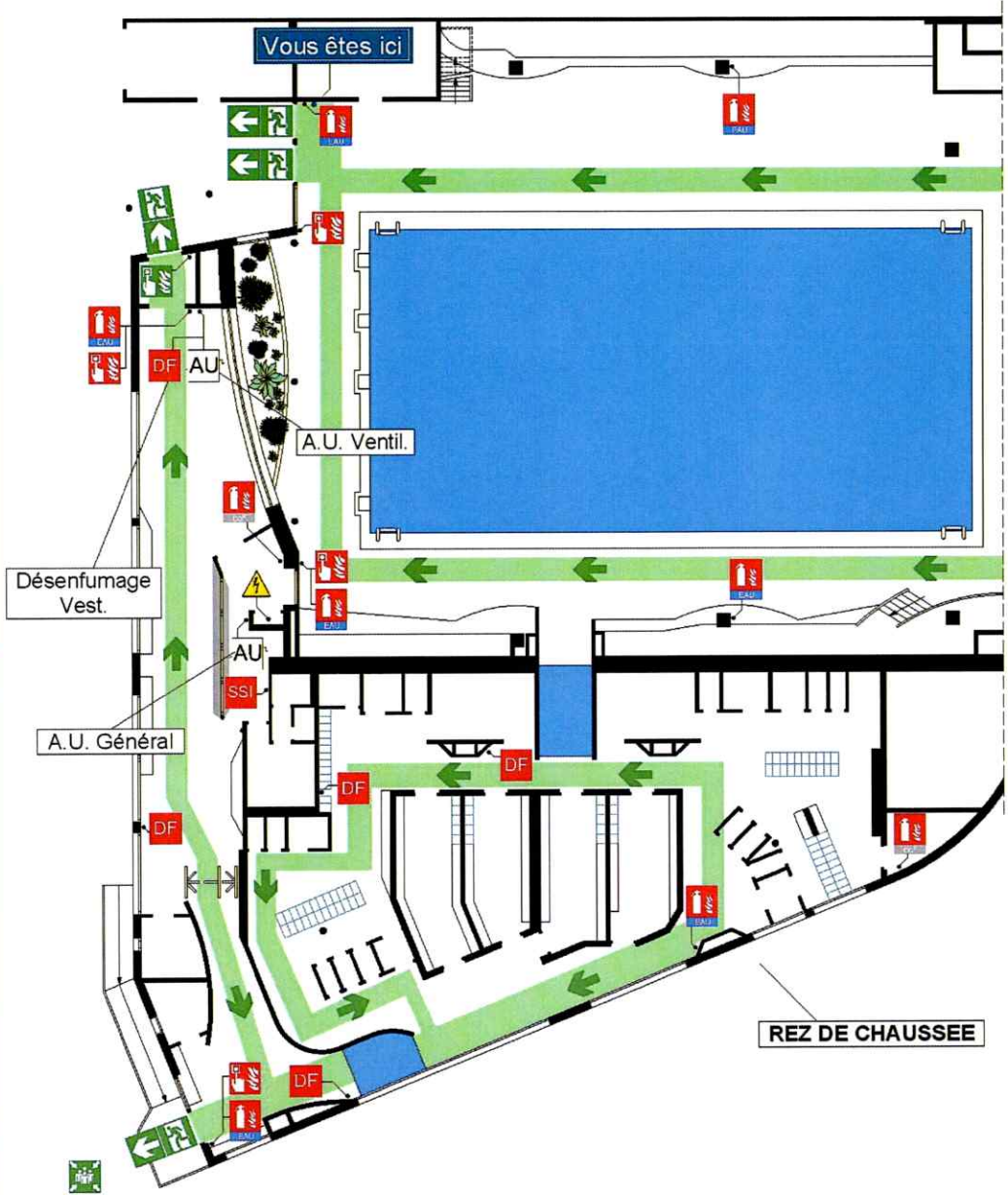
Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT



LEGENDE



Evacuation finale



Extincteur EAU



Extincteur CO²



Armoire électrique



Cheminement d'évacuation



Commande de désenfumage



Centrale alarme incendie



Arrêt d'urgence électrique



Point de rassemblement



Déclencheur d'ouverture porte



Déclencheur d'alarme incendie

INCENDIE

FL 12/18 2102

PLAN D'EVACUATION



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le..... et appuyez sur le boîtier d'alarme.



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le 18 ou 112



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

ACCIDENT

EVACUATION



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



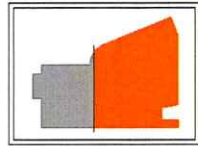
Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



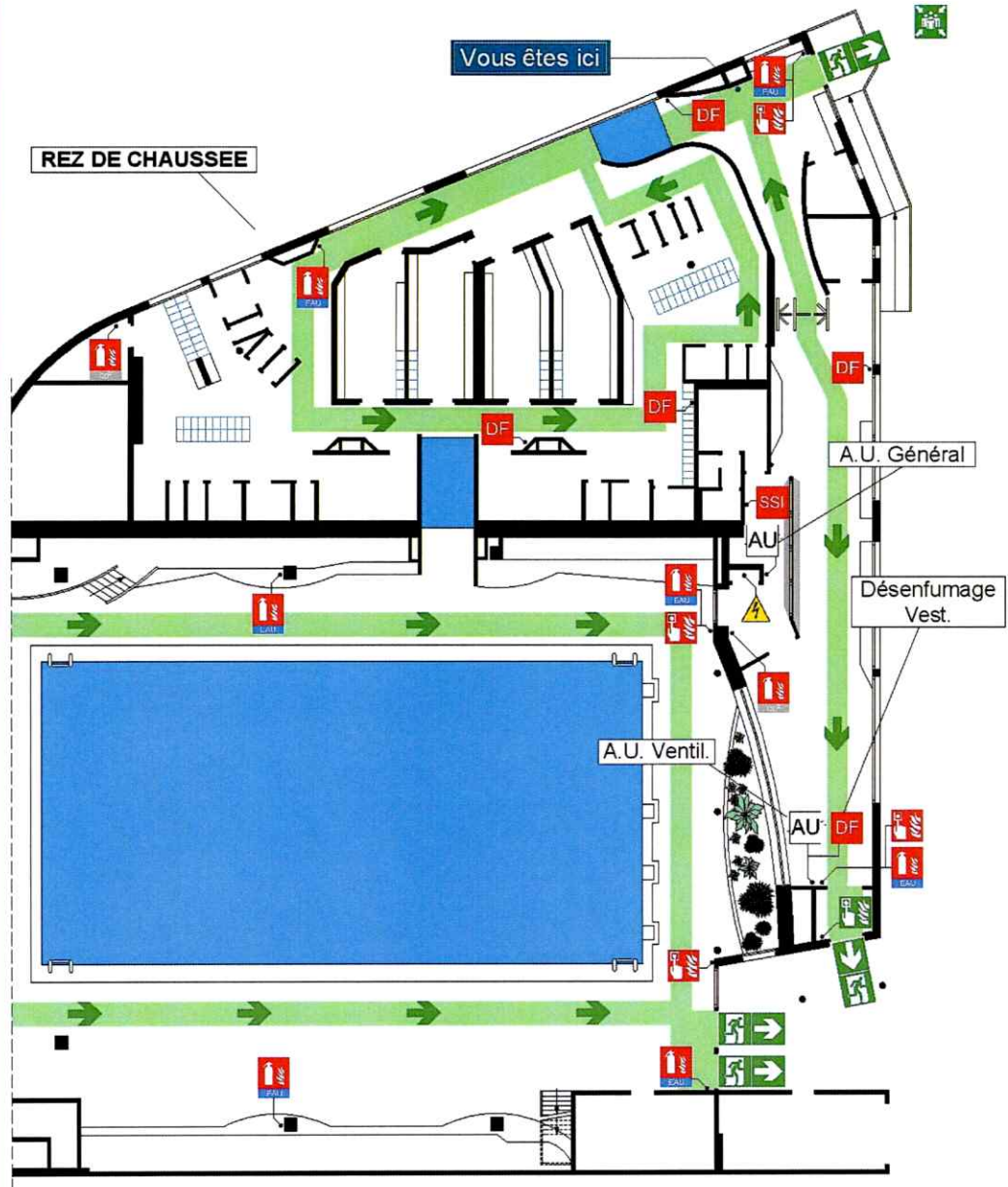
N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT



Espace Aquasud Piscine Intercommunale 1 Rue Montesquieu 66750 Saint-Cyprien



LEGENDE

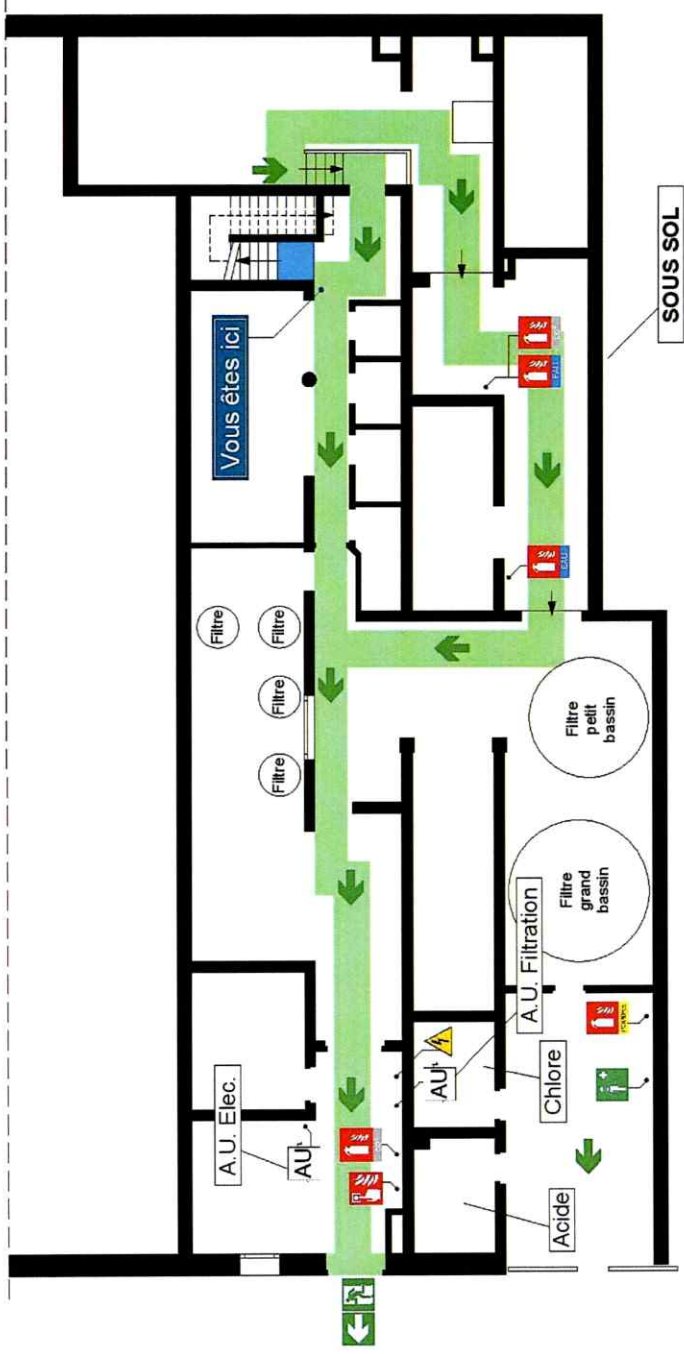
	Evacuation finale		Extincteur EAU		Extincteur CO ²		Armoire électrique
	Cheminement d'évacuation		Commande de désenfumage		Centrale alarme incendie		Arrêt d'urgence électrique
	Point de rassemblement		Déclencheur d'ouverture porte		Déclencheur d'alarme incendie		



PLAN D'EVACUATION

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien

FL 12/18 2103



INCENDIE

 En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le et appuyez sur le boîtier d'alarme.

 Appel d'urgence sapeurs-pompiers le **18** ou **112**.

 En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.

 En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

EVACUATION

 A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.

 Dirigez-vous vers les issues de secours.

 Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.

 N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

LEGENDE

	Evacuation finale		Armoire électrique		Douche portable
	Cheminement d'évacuation		Extincteur EAU		Déclencheur d'alarme incendie
			Extincteur CO ₂		Extincteur POUDRE
			Arrêt d'urgence électrique		



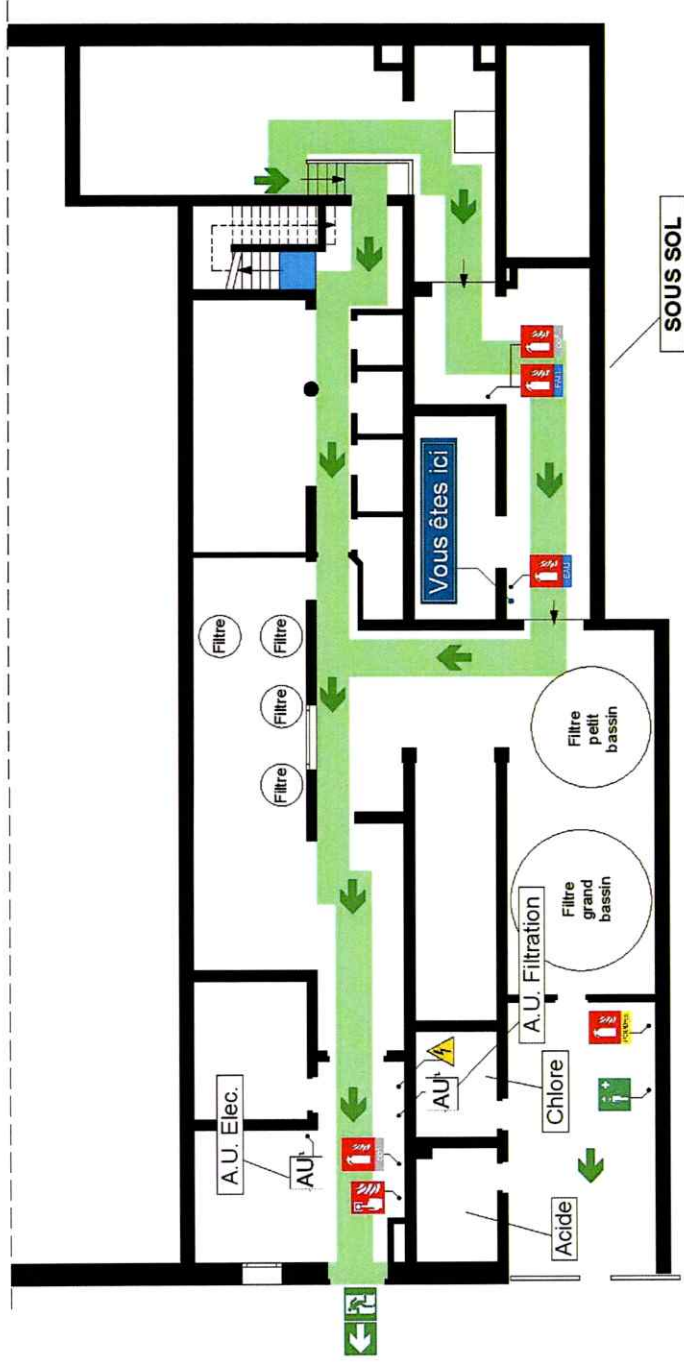
www.azincendie.fr 04 68 66 97 16

Conforme à l'article MS 41 et à la norme NF X08-070

PLAN D'EVACUATION

FL 12/18 2104

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien



- LEGENDE**
- Evacuation finale
 - Cheminement d'évacuation
 - Extincteur EAU
 - Extincteur CO²
 - Extincteur POUDRE
 - Déclencheur d'alarme incendie
 - Arrêt d'urgence électrique
 - Armoire électrique
 - Douche portable



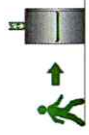
www.azincendie.fr 04 68 66 97 16

Conforme à l'article MS 41 et à la norme NF X08-070

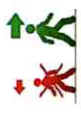
EVACUATION



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT

INCENDIE



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le 18 et appuyez sur le boîtier d'alarme



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le **18** ou **112**.



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

ACCIDENT

INCENDIE



En cas de fumée, odeur de brûlé, flammes prévenez le le et appuyez sur le boîtier d'alarme



Appel d'urgence sapeurs-pompiers le 18 ou 112.



En cas de feu, utilisez l'extincteur approprié.



En cas de fumée, baissez vous l'air frais est près du sol.

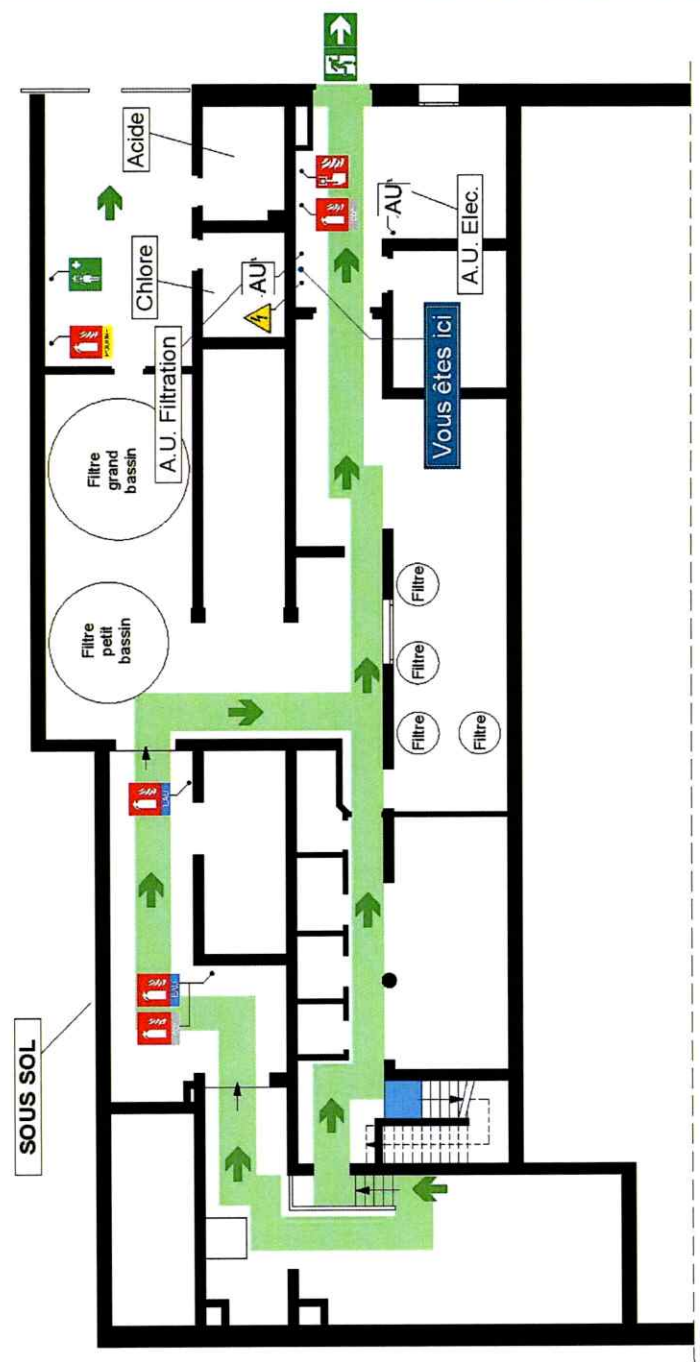
RESPONSABLES D'INTERVENTION

ACCIDENT

FL 12/18 2105

PLAN D'EVACUATION

Espace Aquasud
Piscine Intercommunale
 1 Rue Montesquieu
 66750 Saint-Cyprien



LEGENDE

- Evacuation finale
- Cheminement d'évacuation
- Extincteur EAU
- Extincteur CO²
- Armoire électrique
- Arrêt d'urgence électrique
- Déclencheur d'alarme incendie
- Extincteur POUDRE
- Douche portable

Conforme à l'article MS 41 et à la norme NF X08-070

www.azincendie.fr 04 68 66 97 16



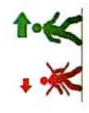
EVACUATION



A l'audition du signal ou sur l'ordre d'un responsable.



Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charges.

RESPONSABLES D'EVACUATION

POINT DE RASSEMBLEMENT